

## **Conseil Municipal du 03 juillet 2018**

### Convocation du 26 juin 2018

**Présents** : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Joyce CHETOT et ROBERT René

**Absents excusés** : Anne-Marie VENET (pouvoir à Michel PATIN), Josette GRANIER et Loïc MUZEL

#### **Approbation du compte rendu du 30/05/2018**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule du Conseil municipal, Mr le Maire demande aux conseillers de pouvoir ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Le remboursement du transport scolaire de l'année scolaire 2017/2018
- L'installation de volets roulants aux fenêtres de l'école et de la cantine, ouvrant sur la rue de la Marelle
- Les travaux préparatifs à l'aménagement du parking PL

Tous les conseillers présents ou représentés acceptent.

#### **Tarifs de la Cantine pour l'année scolaire 2018/2019 :**

Mr le Maire propose, en accord avec les 2 autres communes du RPI, de fixer les prix de la cantine scolaire au prix coutant soit :

- 3,55€ pour les élèves
- 5,00€ pour les adultes

Accord unanime des membres du conseil présents ou représentés.

#### **Pacte financier Forez-Est :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Forez-Est, considérant que les compétences : « Voirie - Eclairage Public - SAGE et Fourrière Animale » exercées avant 2017 par certaines des ex communautés de communes, n'ont pas été reprises lors de la création de Forez-Est, a donc décidé de restituer ces compétences aux communes concernées. De ce fait, elles se verront attribuer l'équivalent des fonds de concours correspondants au titre de leur Attribution de Compensation = AC.

Pinay, est concerné uniquement par la Voirie et se verra attribuée la somme de 8 720 € pour l'exercice 2018. Pour rappel, les AC des taxes précédemment perçues par la commune via CVAE, IFRER etc.... s'élèvent à 55 125 €. Pinay percevra donc au total 63 845 € d'AC qui seront versées au budget de fonctionnement et figées pour les années à venir.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

#### **Convention employé municipal Pinay/Pommiers :**

Mr le Maire indique qu'une convention gérant les relations entre nos 2 communes a été établie afin de lever toute ambiguïté quant à la gestion de notre employé municipal commun.

Il rappelle qu'un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller des 2 communes et que quelques modifications ont été apportées à la marge.

Mr PATIN fait remarquer qu'il serait bon d'adopter l'horaire d'été, en cette période de fortes chaleurs afin que les tâches d'arrosage soient plus efficaces avec des conditions de travail plus adaptées.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés pour approuver cette convention et autoriser le maire à la signer.

#### **Filets de protection du terrain de sport de l'école :**

Mr le Maire rappelle, que par délibération du 28 novembre 2017, il avait été décidé le remplacement des filets de protection de la cour de l'école, à l'identique et sans la pose. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise JPS avec la pose et la fermeture totale de la cour, ainsi qu'un contrôle des installations sportives de l'école (panneau de basket et cages de football) afin d'être conforme avec la réglementation.

Ces travaux seront effectués pendant les vacances scolaires

Accord unanime des conseillers présents ou représentés pour confier à l'entreprise JPS de Riorges, les travaux nécessaires à la fermeture totale du terrain de sport de l'école pour un montant de 3432,62€ TTC.

#### **Remboursement du transport scolaire de l'année 2017/2018 :**

Mr le Maire rappelle que lors de la création du RPI il a été décidé d'apporter une aide aux familles dont les enfants utilisent le transport scolaire.

Cette aide, par délibération du 15/06/2015 est plafonnée à 100€ par enfant. Cette année 21 enfants sont concernés à Pinay.

Mr le Maire précise que cette aide ne sera versée que lorsque les services du département nous auront confirmé que les paiements de l'année scolaire échue (2017/2018) ont été effectués par la famille.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

#### **Installation de volets roulants Ecole et Cantine, côté rue :**

Mr le Maire indique que dans le cadre du plan Vigipirate les volets de l'école donnant sur la voie publique doivent pouvoir se fermer de l'intérieur. De fait cela nécessite la pose de volets roulants en lieu et place des volets existants sur une fenêtre de l'école et une de la cantine.

Après consultation de 2 entreprises « Côté Ouverture » et « Comptoir des Menuisiers », le Conseil décide de retenir la proposition du « Comptoir des Menuisiers » pour un montant de 929,26 € TTC.

Accord unanime des membres du conseil présents ou représentés

#### **Parking PL le long de la Route de la Digue , en parallèle de la salle l'Orée Fleurie :**

Mr le Maire précise, qu'en attendant d'effectuer les travaux d'aménagement de la place et de ses abords, des travaux préparatoires peuvent être réalisés comme le déplacement de la murette béton le long de la route de Balbigny, face à la salle l'Orée Fleurie, pour les places de stationnement PL.

Le devis de l'entreprise Chabry, pour un montant de 7 641,60€ TTC a été retenu.

Accord unanime des membres du conseil présents ou représentés

#### **Questions diverses :**

► Mme Gaëlle LABE a été retenue afin de pourvoir aux remplacements simultanés de Mme VERGNES Marie Jo et Mme DARMET Yvette, faisant valoir, toutes deux, leur droit à leur retraite cet été. Elle prendra ses fonctions à compte du 3/09/2018 pour la garderie et la cantine de l'école ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.

► Mr ROBERT a assisté au Conseil syndical du SIE La Bombarde le 20 Juin :

Dans le cadre de l'adaptation aux nouvelles exigences du plan communal de notre protection Incendie, le Syndicat La Bombarde, en liaison avec le SDIS et SAUR organisera le contrôle de nos 3 PI ( poteau incendie) : pesage et débit, au cours de 2018/2019 et sans frais pour la commune

► Mr PATIN a assisté au Conseil syndical du SMRBV (barrage de Villerest) le 20 Juin : Lors du dernier conseil syndical, a été confirmé la baisse à 15% de la redevance versée par les communes soit environ 7500 € pour Pinay.

D'autre part, le trésorier a fait part de son engagement rapide à éclaircir la situation du budget en particulier des actifs du Syndicat non révisés depuis + de 15 ans, ce qui peut abonder à une situation encore plus saine du Syndicat.

Par ailleurs a été validé l'acquisition d'un nouveau tracteur avec la reprise des anciens matériels (90 Cv 4 RM) et d'un broyeur rendant les travaux plus sûrs et plus efficaces.

► Mrs ROBERT et PATIN posent la question de l'utilité des panneaux directionnels et indicatifs des lieudits de la commune depuis la mise en place de l'adressage. Dans un souci de laisser du temps d'adaptation à la nouvelle adresse, leur enlèvement est reporté.

► Il est décidé que dans les conditions d'incertitude de la situation de l'Auberge aucun travaux d'entretien ne se fasse sur ce terrain, bien que cette parcelle ne soit louée qu'en partie à Mr PONCET .

► Après un sablage énergique et une application de lasure de la croix de la Rue de la Forge / Rue des Trèves,, celle-ci a été remise en place grâce à l'aide d'un riverain.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 5 septembre 2018 à 20h en mairie